



création et le maintien de régimes démocratiques, l'instauration de la primauté du droit, la réforme judiciaire et autres éléments des efforts de consolidation de la paix du Canada. (Edmonton)

contenu injurieux, notamment la littérature haineuse, l'exploitation sexuelle des enfants et le crime électronique. (Toronto)

5. La concentration grandissante de la propriété des médias canadiens et ses répercussions sur les valeurs canadiennes devraient donner lieu à une réglementation des télécommunications nouvelle et plus rigoureuse. La politique gouvernementale devrait comporter un engagement à promouvoir la diversité et à équilibrer les médias étrangers. La propriété et le contrôle locaux des technologies de communication sont des conditions fondamentales du maintien de la diversité régionale, culturelle, ethnique et religieuse. (Edmonton)

Réglementation

1. La Loi sur la radiodiffusion doit être révisée et ne devrait pas couvrir l'Internet. Nous devons trouver de nouveaux moyens de nourrir la demande de biens culturels et de protéger la propriété intellectuelle. Parallèlement, nous devons continuer à assurer l'accès à « une voie publique ». (Toronto)
2. Les restrictions imposées par le Canada à la propriété étrangère entravent la compétitivité et nuisent à notre capacité de promouvoir les objectifs culturels et économiques du Canada. Le Canada a intérêt à repenser ses restrictions et à concevoir de nouveaux mécanismes pour atteindre les objectifs liés aux partenariats en recherche et production. (Toronto)
3. De concert avec le secteur privé, le gouvernement devrait élaborer un code facultatif visant la conduite des entreprises, en particulier de celles qui participent aux missions commerciales d'Équipe Canada, code qui ménagerait un équilibre entre les objectifs économiques et les préoccupations sociales et qui soulignerait les valeurs canadiennes comme le respect des droits de la personne. (Edmonton)
4. Les cadres nationaux sont de plus en plus limités. Le Canada devrait prendre en main l'élaboration de sauvegardes par des règlements internationaux au besoin. Malgré beaucoup de discussions, certains pensent que le Canada devrait soutenir les efforts internationaux visant l'élaboration de normes, de contrôles et de sauvegardes encadrant le

Processus d'élaboration de politique

1. Le Forum national devrait marquer le début et non la fin du processus. Le gouvernement devrait élargir les mécanismes actuels qui permettent au public de contribuer à l'élaboration de la politique étrangère et agrandir le cercle des participants aux consultations. L'élaboration de politiques par les ministères gouvernementaux pertinents (nationaux et internationaux) devrait être coordonnée.

Le gouvernement devrait communiquer des réactions détaillées aux participants, les informer sur toutes les consultations et décisions ultérieures et montrer son intention de traduire les recommandations en actes. L'Internet devrait être utilisé pour mettre au point une autre voie de consultation interactive, plus accessible, plus directe et moins coûteuse.